

**M. Mahoney:** Le député n'a abordé ni l'un ni l'autre de ces articles au cours du débat et j'estime qu'on doit, par simple courtoisie, lui accorder de le faire. Je ne m'oppose certainement pas à ce qu'il continue.

**M. Alexander:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. En réfléchissant à ce qui s'est passé quand vous avez demandé le vote, monsieur le président, je me demande si l'article a été adopté ou non. Il semble y avoir confusion. J'ai remarqué que le chef du Crédit social essayait d'attirer votre attention et je crois que, lorsqu'il a commencé à parler, il avait l'impression que la mise aux voix n'avait pas encore eu lieu. Peut-être y a-t-il eu malentendu.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, il semble y avoir eu confusion. Quant à nous, nous avons cru que le vote portait sur l'amendement présenté par le préopinant ou par le député de Timiskaming (M. Peters), mais non pas sur la motion principale, c'est-à-dire sur les articles à l'étude. Voilà pourquoi notre collègue prend la parole. Il nous semble que le travail du comité est très confus. Nous regrettons d'être constamment interrompus dans notre travail, et nous souhaiterions que l'on porte attention aux discours de l'honorable député de Témiscamingue et que l'on cesse de l'interrompre en posant des questions qui semblent non conformes au Règlement.

[Traduction]

**M. le président:** En tant que président, je n'éprouve aucune difficulté, comme je l'ai indiqué quand j'ai dû interrompre le député de Témiscamingue. Le rappel au Règlement provient du fait que nous étudions simultanément deux articles. Il semblait juste de mettre l'article 109 aux voix. Toutefois, on avait convenu hier de grouper les deux articles aux fins du débat.

Je n'ai pas interrompu le député de Témiscamingue avec l'intention de mettre fin à son discours. Je désirais clarifier la situation. Ceci dit, j'espère que les députés seront d'accord pour permettre au député de Témiscamingue de poursuivre conformément à l'arrangement d'hier.

**M. McCleave:** J'allais tout simplement proposer ce que vous avez déjà indiqué, monsieur le président. Nous devrions faire preuve d'indulgence dans le cadre de notre étude de cette mesure législative complexe et je suis certain que mes honorables amis seront d'accord pour permettre au député de continuer son discours.

**M. le président:** Je remercie le député. Il a répété mes sentiments qui, je crois, sont également ceux de tous les députés.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je voudrais encore une fois appeler l'attention de la présidence sur le fait que ce n'est pas notre faute si nous siégeons à cette extrémité de la Chambre et que nous entendons mal les décisions de la présidence. Les députés parlent de bonne foi, et nous ne comprenons pas tout ce que vous dites. Je voudrais bien savoir à quel moment de la séance on a adopté l'article 109, parce qu'en somme, il est très important qu'on le sache. S'il a été adopté et qu'on accorde un traitement de faveur à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), j'en suis, mais je voudrais bien que l'on me dise à quel moment on a adopté le fameux article 109.

[M. président.]

**M. Fortin:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

**M. le président:** Le député de Lotbinière pose la question de privilège.

**M. Fortin:** Monsieur le président, nous ne mettons pas en doute votre compétence à conduire les délibérations, non plus que votre intégrité. Mais vous étiez en train de parler, et personne de ce côté-ci de la Chambre n'entendait ce que vous disiez, et lorsque vous avez mis aux voix l'article 109—nous nous en rendons compte maintenant—nous n'avons absolument rien compris. Nous voulons vous demander de considérer l'article 109 comme n'ayant pas été mis aux voix afin que nous puissions continuer le débat, puisque certains créditistes, dont le député de Témiscamingue (M. Caouette), ont d'autres observations à faire. Nous n'en voulons pas à la présidence, mais nous ne saisissons pas ce qu'elle dit. Le son des micros ne parvient pas jusqu'à nous.

[Traduction]

**M. le président:** La présidence se rend compte de la difficulté et, en l'occurrence, sa responsabilité est largement engagée. S'il y a eu un malentendu quant au vote sur l'article 109, le comité est à présent saisi de ce problème, mais il m'appartenait de mettre la question aux voix. S'il y a un malentendu, j'espère que des députés remettront la question sur le tapis. Si tel est le cas, et cela est important aux yeux des députés qui sont intervenus sur ce rappel au Règlement, je demanderai au comité la permission de revenir à l'article 109 et de mettre ensuite la question aux voix.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. le président:** Si la Chambre m'y autorise, je vais mettre la question aux voix. Les députés sont-ils d'accord pour que de nouveau je mette aux voix l'article 109?

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** L'article 109 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur division.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur le président, là, cela est vrai. L'article 109 n'est pas encore adopté, et cela nous permet de continuer à dire ce que nous avons à dire.

Je disais tout à l'heure que mon collègue, le député de Bellechasse (M. Lambert), réclamait une exemption d'impôt allant jusqu'à \$3,000 pour les célibataires et jusqu'à \$5,000 pour les gens mariés. Et le gouvernement propose dans l'article 109 des exemptions de \$1,500 et de \$2,850, alors qu'il reconnaît—ici, je fais appel au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney)—que pour avoir un minimum de niveau social, de niveau économique, il faut au moins \$3,000. Pourquoi le gouvernement présente-t-il une loi qui punit les célibataires en limitant leur revenu non imposable à \$1,500 et celui des gens mariés à \$2,850? Pourquoi?

Le gouvernement n'est pas conséquent avec lui-même. Mais le point capital sur lequel le gouvernement s'appuie, c'est de créer au Canada un niveau de vie susceptible de permettre aux gens de vivre «décemment». Et nous faisons appel à toutes sortes de solutions, à toutes sortes de